

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

SÉANCE SPÉCIALE (6 décembre 2010)

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

La séance spéciale du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins visant à adopter les prévisions budgétaires 2011, est tenue le lundi 6 décembre 2010 à 19h00, au lieu habituel des séances.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair	Sonia Quirion
Lyne Bourque	Stéphane Auclair
Daniel Fortin	Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin

François Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent ainsi que monsieur Hugues Poulin, inspecteur municipal.

Cette séance spéciale, visant à adopter le budget 2011 de notre municipalité, fut convoquée par avis public, le tout selon la loi.

Au début de la séance, le budget municipal a été déposé officiellement et le Conseil a revu le document final soumis pour adoption.

320-12-2010

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

321-12-2010

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

ATTENDU QU'au cours des dernières réunions de ce Conseil, les prévisions budgétaires 2011 de notre municipalité ont fait l'objet de séances de travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et services de notre municipalité;

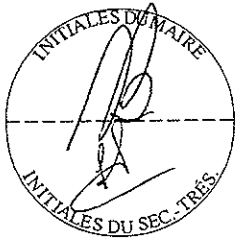
ATTENDU QUE le budget 2011 de notre municipalité a été déposé et soumis aux questions et commentaires des contribuables intéressés avant son adoption;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que le **budget 2011** de notre municipalité au montant de **1 165 650\$** soit adopté tel que figurant au document détaillé remis précédemment à tous les membres du Conseil, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;
- que le document explicatif du budget soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Après une courte période de questions, celle-ci est fermée à 19h13.



No de résolution
ou annotation

322-12-2010

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 188-2010 DÉCRÉTANT LE TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES ET DE L'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

ATTENDU QUE le Conseil a adopté les prévisions budgétaires 2011 de la
Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil se doit de recueillir par l'imposition de taxes, les sommes
nécessaires afin d'assurer l'équilibre du budget 2011 de notre Corporation municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et
services de notre municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil se doit de décréter un taux d'intérêt applicable pour
l'année 2011;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance
du 8 novembre 2010;

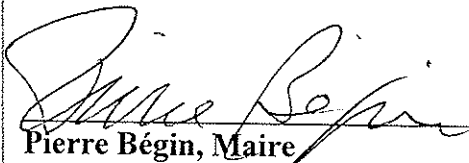
Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité
des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 188-2010 décrétant
le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2011 comme s'il
était ici reproduit tout au long dans sa version intégrale;

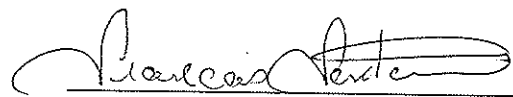
Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

323-12-2010

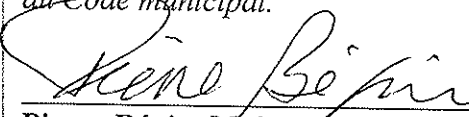
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité
des conseillers présents que la séance spéciale soit levée.


Pierre Bégin, Maire


François Fontaine, sec.-trésorier

*Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à
la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*


Pierre Bégin, Maire